

Rapport d'activité 2004-2005

**adopté à l'unanimité par le conseil d'administration
du 11 avril 2005,**

présenté par Sylvie Younan, secrétaire générale

Avec ses remerciements à tous les administrateurs, qui ont largement contribué à sa
rédaction.

Table des matières

A.	LES GRANDS DÉBATS	5
	Rapport Thélot et loi Fillon	5
	Débat école FOL	5
	Laïcité	5
	Intégration / handicap	5
B.	LES ACTIONS DE TERRAIN	8
	Rapport de l'IGEN	8
	Carton rouge	8
	RESF	8
	Élections	8
	Carte scolaire	8
	DHG	8
	Lycées pros	9
	Commission égalité-mixité	9
	Architecture-travaux	10
	Restauration, caisses des écoles, tarifs	10
	Sectorisation des collèges	10
	Sécurité aux abords des écoles	11
C.	LA FORMATION ET L'INFORMATION	12
	Bilan formation	12
	FIP	12
	Liaisons laïques	12
	Communiqués	12
	Communication interne (électronique) et listes de diffusion	12
	Vie associative	12
	Sites	13
D.	PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES	14
	Observatoire des lycées	14
	Projets lycée	14
	Projets passion	14
	CAVL	14
	CAAMD	14
	Commissions d'appel (juin 2004) en 6 ^e , 4 ^e , 3 ^e et 2 nd e	15
	Commissions d'affectation (juin 2004)	16
	Divers : enquêtes	16
	17
E.	INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES	17
	Syndicats	17
	OCCE	17
	MAE-RP	17
	17
F.	FONCTIONNEMENT INTERNE	18
	Statuts	18
	Comité régional	18
	Fédé	18
	Dossier de rentrée	18
	Secrétariat	18
ANNEXES		19
	Projets lycées	19
	Projets passion	19
	Restauration scolaire	21

Plus volumineux que le précédent, ce rapport reflète une activité qui s'est exercée sur tous les fronts – politique avec la rapport Thélot, la loi Fillon, la carte scolaire 1^{er} et 2nd degrés, le débat sur la loi relative aux handicapés ; interne avec la mise en place d'outils d'information et de communication électroniques performants avec les unions et les conseils locaux ; régional et fédéral avec les actions communes à l'Île-de-France, les rencontres avec le conseil régional, les interventions de la FCPE-Paris aux journées des présidents.

Le conseil d'administration a tenté, avec toutes les difficultés inhérentes au statut de bénévole de ses membres, de répondre présent à toutes les sollicitations, tout en poursuivant sa réflexion de fond sur le système éducatif et son travail d'information et de formation.

A. LES GRANDS DÉBATS

Rapport Thélot et loi Fillon

Beaucoup d'encre a coulé... S'il apparaît que le rapport Thélot contient un certain nombre de propositions intéressantes, la FCPE-Paris s'est néanmoins élevée contre la position trop peu critique de la fédération nationale sur ce rapport.

La loi Fillon, quant à elle, détourne les conclusions du rapport Thélot et fait l'unanimité contre elle. La FCPE-Paris a clairement demandé son retrait et maintient la pression, sur la loi ainsi que sur la politique budgétaire et ses conséquences immédiatement visibles - carte scolaire et DHG à Paris. En contact avec les organisations lycéennes, participant aux coordinations, elle soutient les revendications exprimées des lycéens, a diffusé plusieurs communiqués et tracts, publié des articles dans *Liaisons laïques*, expliquant pourquoi cette loi était néfaste, et constituait une attaque en règle contre le service public d'Éducation nationale, dans le droit fil du libéralisme : loin du choix de la réussite de tous et très près des impératifs du marché. Cette loi aggrave les inégalités et fait l'impasse sur la « culture générale », sur les outils de réflexion critique, qui selon l'expression d'un lycéen, privilégie une « vision productiviste sur une vision humaniste » de l'éducation.

Débat école FOL

A la demande de leurs fédérations nationales, la FCPE, la Ligue de l'enseignement et Éducation et devenir s'étaient engagés dans l'organisation d'un véritable débat public : *L'école l'affaire de tous*, autour de cinq thèmes et en cinq réunions. Après un premier débat sur la maternelle, en raison d'un désaccord avec ses partenaires sur les méthodes de travail, en raison aussi d'un recentrage de

ses activités, la Ligue de l'enseignement a fait savoir, fin septembre, qu'elle renonçait à l'organisation du débat sur l'école. Le débat du jeudi 7 octobre, sur le thème de la gratuité, a dû être annulé. Le projet a été abandonné.

Laïcité

Le débat sur la laïcité, et notamment sur le voile l'an dernier, a abouti à une motion votée par le congrès. La question du voile, si elle n'est pas réglée, a suscité peu de problèmes – apparents – à Paris. En l'absence de ses principaux protagonistes (enfants ayant quitté le système scolaire...), la commission laïcité a sommeillé. Reste à demander l'application des différents points de la motion adoptée en mai 2004, strictement ignorés par les pouvoirs publics : la suppression des enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO), la non-intrusion marchande dans les établissements scolaires (logiciel Pépito dans les écoles, par exemple)... et l'abrogation du statut de l'Alsace-Moselle, pour n'en citer que quelques-uns.

Intégration / handicap

Le contexte actuel

La FCPE-Paris dénonce toujours l'absence totale de moyens et de projet académique pour l'adaptation et l'inclusion scolaire. Les « moyens constants » gérés aujourd'hui par l'Académie risquent de diminuer encore l'année prochaine suite de l'application de la nouvelle loi sur le handicap qui, dans son article 351-1, transfère des postes de l'Éducation nationale aux instituts privés spécialisés. Afin que nous ne puissions suivre l'évolution des décisions au niveau

académique, les informations sur la DHG¹ des EREA² et SEGPA³ ne nous sont pas communiquées. Le nombre des élèves par établissement, que ce soit dans les CLIS⁴ et les UPI⁵, ou en inclusion individuelle, ne nous est pas communiqué, pas plus que le nombre des maîtres dans le second et premier degré partant en formation, malgré des courriers adressés à l'Académie. Sans aucune concertation, des moyens sont redéployés de façon comptable. Malgré des besoins croissants, les postes d'AVSi⁶ et d'AVSco⁷ requis ne sont créés. La réorganisation du dispositif des réseaux d'aide (MAIS⁸ et RECOL⁹), annoncée au CDEN¹⁰ de février, est aussitôt abandonnée faute de moyens. Un chantier de réorganisation des CCPE¹¹ et de Handiscol est lancé. Il vise à réorganiser et harmoniser les CCPE, ainsi qu'à redéfinir les missions de Handiscol. La nouvelle loi sur le handicap ne prévoit pas de siège pour les fédérations de parents dans la Maison départementale du handicap et ni dans la Commission départementale des personnes handicapées, exclues donc de toutes les activités et missions de ces deux institutions. Aujourd'hui, nous ne savons pas précisément quel sera notre rôle comme fédération des parents et des élèves l'année prochaine dans l'AIS¹². La seule certitude est que les missions des CCPE et de la CCSD¹³ seront regroupées dans la Maison du Handicap.

Après la fermeture des dernières classes de perfectionnement, l'Académie se félicite de cette « avancée ». Beaucoup d'élèves aujourd'hui ne suivent qu'une scolarisation à temps partiel (1 heure par semaine, une demi-journée par semaine, etc.) sans compter le nombre important

d'enfants qui sont carrément déscolarisés. Chaque année, le nombre de créations des CLIS et des UPI est largement insuffisant par rapport aux besoins et maintient l'écart entre les nombres de places disponibles (environ 300 en UPI) soit seulement 10 % des places en CLIS (environ 3000). Le manque de moyens pédagogiques et de personnel formé, dans certaines unités de CLIS ou d'UPI, les réduit à des garderies. L'Académie pour pallier cette situation, cherche à orienter par défaut la scolarisation de l'enfant. Parfois face à la résistance des parents des pressions sont exercées sur les familles lors des commissions d'orientation, pour les amener à accepter des solutions qu'ils ne souhaitent pas. Sur ce point, nous déplorons un déficit important de parents volontaires pour siéger dans les commissions. Nous ne savons toujours pas comment l'ensemble sera réorganisé l'année prochaine dans la Maison du Handicap, la nouvelle « cour des miracles ».

Le manque de moyens dévolus aux RASED¹⁴, progressivement vidés de leur substance, laisse présager des difficultés croissantes dans l'aide aux élèves en difficulté. Cette précarisation est-elle le premier symptôme annonciateur du démantèlement des RASED ?

La réduction de la durée de formation des enseignants et le manque de motivation ne font qu'accroître les difficultés de l'AIS à Paris. Les AVS souffrent aussi d'un manque de formation et du non-respect de leur rôle (appelés à remplacer des enseignants absents, par exemple). Cette année, un certain nombre d'AVS bénéficient d'une formation « de sensibilisation » de 90 h. Les projets individuels d'intégration (PII) et les projets d'adaptation individuelle (PAI), porteurs de réussite, ne sont ni analysés ni évalués. D'ailleurs comment évaluer objectivement un élève scolarisé à temps très partiel ? Alors, on se sert des tests de QI, des besoins primordiaux de prise en compte du médical pour justifier l'exclusion de l'enfant du circuit scolaire.

La FCPE croit à la réussite de tous les élèves : cela suppose des pédagogies adaptées au quotidien, des enseignants disposant de ressources susceptibles de les aider dans l'approche pédagogique des élèves et des classes moins chargées.

¹ dotation horaire globale

² Établissement régional d'enseignement adapté

³ Section d'enseignement général et professionnel adapté

⁴ Classe d'intégration scolaire

⁵ Unité pédagogique d'intégration

⁶ Auxiliaire de vie scolaire individuelle

⁷ Auxiliaire de vie scolaire collective

⁸ Maître auxiliaire d'intégration scolaire

⁹ Retour à l'école

¹⁰ Conseil départemental de l'Éducation nationale

¹¹ Commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

¹² Adaptation et intégration scolaire

¹³ Commission de circonscription du second degré

¹⁴ Réseau d'aides spécialisé pour les élèves en difficulté

Commission AIS

La commission s'est réorientée cette année en organisant des réunions thématiques qui ont valeur formatrice pour tous les participants. Les thèmes traités ont été les CLIS, les UPI, « Trouble du comportement : quelle réponse pédagogique » et la « Dyslexie : quelle réponse pédagogique ». A chaque fois, un professionnel a été invité pour exposer les points de vue et débattre avec les adhérents FCPE. Les réunions ont enregistré une très bonne participation (17 personnes en moyenne).

Un contact téléphonique a été aussi établi avec des familles qui cherchent à avoir des orientations et des informations sur les CCPE, CCSD, etc. La commission a également participé à quelques réunions d'UL (5/6, 10, 11, 16, 17 et 20), pour sensibiliser les parents à la problématique du handicap et tenter d'établir un lien avec les familles concernées. Il faut maintenant arriver à mieux associer les membres de la commission à la préparation de nos actions.

Un communiqué de presse commun avec des syndicats dénonce la politique de démantèlement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles publiques et l'exclusion des certains acteurs de la vie scolaire - comme la FCPE - du suivi de la scolarisation des enfants. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec Sud-éducation et le SGEN-CFDT, etc., pour définir une plate-forme commune de travail sur l'AIS à Paris.

La FCPE-Paris réclame toujours des informations à la Ville de Paris sur l'audit concernant l'accessibilité des

établissements scolaires, en cours depuis 2003, et demande à y être associée, notamment sur le choix des écoles qui feront l'objet de travaux d'accessibilité. Elle demande enfin que les collèges parisiens fassent l'objet d'un audit similaire.

Une participation plus régulière des réunions du comité régional FCPE nous a permis de reprendre nos contacts avec la Région, pour demander des informations sur l'accessibilité des lycées. La FCPE-Paris a également renouvelé sa demande à la Région que le guide du lycéen contienne plus d'informations pour les élèves en situation de handicap.

Enfin, la FCPE-Paris a réédité deux guides : l'un sur le fonctionnement de l'AIS et l'autre pour les parents siégeant dans les CCPE.

Contacts

La FCPE-Paris a également participé au forum du handicap, organisé par la Mairie de Paris. La Ville nous a proposé cette année d'intervenir dans un atelier organisé lors de cette manifestation.

La FCPE-Paris a participé à Lyon au Congrès sur le handicap en novembre 2004 et à la journée AIS organisée par la Fédé. La manifestation de Lyon nous a permis de rencontrer divers chercheurs et pédagogues sur la question du handicap.

Enfin, dans le cadre du débat sur la loi sur le handicap, la FCPE-Paris a rencontré des parlementaires pour leur faire part de ses inquiétudes sur le texte. L'opposition parlementaire a voté contre le texte de loi, l'essentiel de ses amendements n'ayant pas été retenus.

B. LES ACTIONS DE TERRAIN

Rapport de l'IGEN

Les analyses du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) recourent largement celles de la FCPE-Paris depuis quelques années. Il met notamment en évidence le rôle de la hiérarchisation des lycées parisiens, qui fausse l'ensemble du système scolaire, les parents les mieux informés étant poussés à contourner la sectorisation des collèges, voire les périmètres des écoles, dans une course effrénée au « bon » lycée. Une analyse de ce rapport fera l'objet d'un article dans un prochain *Liaisons laïques*.

Carton rouge

L'opération Carton rouge au gouvernement, sur le budget 2005, a été un succès sur Paris (près de 10 000 signatures). Reste qu'il est difficile d'expliquer en amont, de convaincre en 2004 de se battre contre le budget 2005, difficile de mobiliser quand le budget reste pour la majorité une entité abstraite.

RESF

Partie prenante du réseau Éducation sans frontière (RESF) dès sa création via le comité régional FCPE Île-de-France et la fédération nationale, la FCPE-Paris a participé, en mars dernier, à la création d'un collectif parisien, les cas d'expulsion d'élèves sans papier, devenant expusables le jour de leurs dix-huit ans se multipliant à Paris comme ailleurs. La création d'un collectif parisien va permettre d'organiser des permanences régulières.

Élections

Les élections d'octobre ont été surtout marquées par l'élargissement du corps électoral aux deux parents, et par la pagaille qui en est résultée dans l'organisation du scrutin. Si les collectivités territoriales – Ville, Département, Région – ont semble-t-il pleinement joué la règle du jeu démocratique, il n'en est pas de même de l'Académie et de nombreux directeurs et chefs d'établissement qui sont sortis du cadre réglementaire. On retiendra, pour exemple, l'attitude de l'inspecteur d'académie chargé du 1^{er} degré, Édouard Rosselet, qui, au mépris la parole donnée, a violé la réglementation en publiant les résultats sans avoir réuni préalablement la commission électorale de validation. Au chapitre des éléments positifs à mettre à

l'actif de la FCPE-Paris, la rédaction d'affiches électorales en huit langues.

Concernant les résultats, la FCPE améliore légèrement sa représentativité par rapport à l'an dernier.

Carte scolaire

Cette année la réaction des parents d'élèves aux mesures de fermetures de classes a été plus forte et de ce fait a permis une meilleure coordination que les années précédentes qui voyaient les écoles agir localement, sauf dans le 18^e.

C'est aussi que cette année, les mesures de carte scolaire se font à moyens constants : toute ouverture de classe dans une école se solde par une fermeture dans une autre.

La FCPE-Paris, via ses unions locales et ses conseils locaux, a organisé la mobilisation des parents par pétitions, délégations aux inspections de circonscription et occupation le 12 mars, rencontres avec l'inspecteur du 1^{er} degré, M. Rosselet, a sollicité et obtenu le soutien des élus dans chacun des arrondissements mobilisés. La mobilisation du 9 avril, avec près d'un millier de participants, a été un succès, qu'il convient de confirmer le 21 mai.

En ce qui concerne les écoles maternelles, les inscriptions sont à peine terminées, mais on sait déjà que des enfants parisiens de plus de trois ans n'auront pas de place dans les écoles les plus proches de leur domicile, notamment dans les quartiers difficiles. La scolarisation des enfants de moins de trois ans à Paris reste un problème très préoccupant et inadmissible ; de moins en moins d'écoles les accueillent, en particulier dans les quartiers où ils devraient l'être en priorité. Paris se situe sur ce sujet en large déficit par rapport à la moyenne nationale.

Chaque fois que la FCPE-Paris a été sollicitée pour soutenir la démarche d'une école, d'un conseil local, elle l'a fait. Elle poursuit la mobilisation en associant le plus largement possible parents d'élèves et enseignants contre les mesures de fermetures de classes.

DHG

La dotation horaire globale (DHG) est encore en baisse drastique cette année (2000 heures en moins, soit 119 postes) dans les collèges comme les lycées, avec le lot de suppression d'options, de soutien

non assuré, d'horaires réglementaires non respectés, de dédoublements impossibles... La mobilisation, moins spectaculaire que l'an dernier, a néanmoins réuni plusieurs fois parents et enseignants devant le rectorat avenue Gambetta.

Lycées pros

Cette année encore des lycées municipaux (professionnels, technologiques) ont, au nom de la régionalisation, failli disparaître. Et ce n'est que partie remise pour la rentrée 2006. Sauf pour le lycée St-Lambert qui est d'ores et déjà amputé d'un de ses sites, ses élèves étant affectés en banlieue.

Le lycée François-Holweck pour sa part, voit ses élèves disséminés sur d'autres lycées professionnels ou technologiques, seules les terminales BEP, bac pros et bac STI resteront. Sur quel site ? Avec quels moyens ? Et quelle équipe ?

Il y a encore quinze lycées municipaux, gérés par la Ville et non par la Région. L'académie, sans concertation avec ses partenaires - Ville, région, syndicats enseignants, fédérations de parents d'élèves - a décidé de les transférer petit à petit, un par an depuis quatre ans, cinq pour la rentrée prochaine. Nous savons qu'à chaque transfert des filières disparaissent, économies obligent, que les déménagements se font difficilement, preuve en est du lycée Ader l'année dernière qui, pour partie, est toujours dans ces locaux d'origine, les élèves et leurs profs faisant la navette avec leur nouveau lycée, Diderot.

Les lycées municipaux peuvent devenir établissements régionaux (gestion, budget...) in situ. La mairie nous dit qu'elle n'est pas demandeuse pour récupérer les bâtiments, alors pourquoi ces fermetures/transferts, imposés à tous par l'académie ? Nous nous sommes battus aux côtés des familles et des élèves de ces lycées, très mobilisés pour sauver l'enseignement professionnel et technologique à Paris, et pour défendre les petites structures où nombre d'élèves en difficulté, voire en échec, sont soutenus et bénéficient d'une vraie formation, parfois au-delà du bac.

Une réunion de concertation - Ville, Région, académie, parents - a été promise par le recteur au printemps. Nous attendons... et restons vigilants : l'an prochain, sans aucun doute d'autres lycées seront concernés.

Le schéma des formations, plan bi-triennal, se termine en 2006. Une concertation devrait avoir lieu avec tous les acteurs de la Région (chambres

professionnelles comprises) pour préparer le schéma des formations 2007-2012. Les décisions qui en découleront devront faire l'objet d'une attention particulière de la part de la FCPE-Paris qui doit défendre le maintien de certaines filières intra muros et de structures à taille humaine pour que tous les jeunes ait une chance de sortir du lycée avec une formation de qualité.

Commission Enseignement pro

Elle s'est réunie trois fois dont une fois au moment du conflit entre le rectorat, la Région et les parents, au sujet du transfert de quelques lycées professionnels municipaux (voir supra et communiqué de presse).

Force est de constater que cette commission a du mal à exister : peu ou pas de présence des parents d'élèves. Désintérêt pour l'enseignement professionnel sauf quand on est directement concerné. Dommage car il y a à faire et à dire pour défendre cet enseignement "mal aimé": pourquoi? Toute la question est précisément là. Que font le rectorat et les chefs d'établissement pour redorer cet enseignement ? Réponse : on y envoie les "mauvais " élèves. C'est simple comme raisonnement mais, à part quelques filières d'élite, c'est la réalité. Tant que les mentalités n'évolueront pas, y compris chez les parents de la FCPE, la situation ne changera guère.

Conclusion : La FCPE-Paris déplore l'insuffisance de sa représentation dans les lycées professionnels. Avis aux volontaires pour poursuivre l'aventure de la commission enseignement professionnel l'an prochaine.

Commission égalité-mixité

La commission égalité-mixité s'est réunie régulièrement depuis le mois de novembre. Après un départ cahotant, la commission s'est activée à l'annonce de la prochaine informatisation de l'affectation en 2nde GT, autour de l'équation définie par l'académie : « Les proviseurs ne choisissent plus leurs élèves, les parents ne choisissent plus leur lycée ». Le rapport de l'IGEN, constatant la faiblesse des résultats parisiens par rapport à la moyenne nationale, met clairement en accusation la hiérarchie des lycées pour expliquer ce phénomène. L'objectif (certes pas réalisable du jour au lendemain) est de casser la hiérarchie des lycées parisiens, qu'il n'y ait plus de bons ou de mauvais lycées.

Bien qu'on puisse regretter que seuls quelques conseils locaux aient participé aux réunions de la commission, les débats ont eu lieu, ont été riches et parfois

contradictoires. Ils se sont poursuivis après la décision du rectorat d'abandonner son projet d'affectation informatisé en 2nde GT. Ceci montre l'intérêt que les conseils locaux portent à cette question. Des axes de consensus ont été définis par les participants à la commission. D'autres points de divergence subsistent. C'est pourquoi la réflexion doit se poursuivre à partir de la motion « Égalité-mixité » présentée au congrès.

Architecture-travaux

Au cours de cette année 2004 - 2005, la commission s'est consacrée :

- au suivi du groupe de travail sur les sanitaires scolaires,
- à l'examen des problèmes des conseils locaux en matière de travaux et d'architecture.

Les toilettes scolaires

La FCPE-Paris a participé à la seule réunion du groupe de travail mis en place en 2003 par la Mairie de Paris (voir compte rendu dans FIP). La Mairie prévoit une dernière réunion consacrée au second degré.

À retenir :

- Le cahier des charges des sanitaires scolaires a été fortement remanié par la Ville, prenant en compte l'essentiel des remarques et demandes de la FCPE, notamment concernant le nombre et la répartition des WC, l'intimité en maternelle, la hauteur des portes et des cloisons.
- Notre demande d'un dévidoir de papier dans chaque cabine n'a pas encore convaincu le groupe de travail, nous devons persévérer !
- La Ville attend le résultat des expérimentations en cours pour arrêter ses choix d'équipement relatifs aux dispositifs de séchage des mains et aux fontaines à eau.
- Enfin, la proposition du représentant de l'Académie d'obliger les directeurs à affecter systématiquement un maître à la surveillance des toilettes pendant les interclasses sera-t-elle suivie d'effet ?

En terme de communication, la commission a informé régulièrement les adhérents de l'avancement du groupe de travail dans Liaisons laïques.

D'autre part elle a continué à alimenter les journalistes reportage sur France 3
10/20

(émission Mon Kanar), article sur les cystites dans Santé Magazine de mars 2005, article sur les troubles urinaires dans la Revue des parents (revue de la fédération nationale) de décembre 2004 .

Enfin, elle a répondu aux demandes et questions des conseils locaux de province.

Réunions de la commission et réponses aux questions des adhérents

La Commission s'est réunie en octobre et en janvier (comptes rendus dans FIP). Ces réunions ont permis des échanges d'informations très riches, ainsi que l'examen de situations particulières. Les sujets abordés ont été très divers : logements de fonction, accessibilité handicapés, financement de travaux par le foyer socio-éducatif, toilettes.

La commission reçoit régulièrement des demandes très variées d'adhérents concernant des problèmes de travaux dans les écoles. Un constat : le plus souvent les directeurs d'école sollicitent les parents quand ils ne savent pas à qui s'adresser.

Restauration, caisses des écoles, tarifs

La commission Restauration s'est réunie à plusieurs reprises pour, notamment, finaliser un document récapitulatif des questions et des revendications en la matière. Le résultat est un premier texte qui fixe les axes de travail de la FCPE-Paris en la matière, annexé au présent rapport.

Sectorisation des collèges

Selon la loi de décentralisation, la sectorisation des collèges est, depuis le 1^{er} janvier 2005, du ressort de la Mairie de Paris (en tant que conseil général). L'affectation des élèves reste de la compétence de l'Académie.

Les groupes de travail par arrondissement ont eu lieu plus tôt que les années précédentes (novembre au lieu de janvier) et un CDEN spécifique a eu lieu le 16 décembre.

Il semble qu'avec 900 élèves en moins rentrant en 6^e, les décisions d'ouverture et par là même des fermetures n'ont pas fait l'objet de concertation avec tous les principaux de collèges. Deux exemples : dans le 13^e arrondissement, ni les principaux concernés ni les parents n'ont pu influencer sur les décisions de l'inspecteur, dans le 13^e, la pression très argumentée des parents et des principaux a pu modifier en partie le projet proposé. Dans le 19^e, un nouveau collège, Edgar-

Varèse, ouvre ses portes à la rentrée prochaine après beaucoup d'attente et de péripéties avec une sectorisation ne convenant pas tout à fait à la mairie d'arrondissement mais aux parents et visiblement aux principaux de collèges. Une victoire pour les parents soutenus par la mairie du 19^e, par les directrices d'école et le principal du collège Claude-Chappe sur un re-découpage qui, face à des propositions ne tenant pas compte de la vie de quartier, déstabilisait tout le travail effectué entre établissements. Ce fut long mais ils ont eu gain de cause.

Éric Ferrand (adjoint à la vie scolaire à la mairie de Paris), sollicité sur la future sectorisation, a répondu que tous les partenaires, dont la FCPE-Paris, seraient informés et que la concertation était de mise. La FCPE-Paris doit être force de propositions, et veiller à la liaison CM2/6^e, la proximité, la mixité sociale et scolaire, etc.

Sécurité aux abords des écoles

Une réunion a eu lieu début avril avec Éric Ferrand et Christophe Caresche (adjoint chargé de la sécurité) pour présenter le

nouveau dispositif de surveillance des sorties d'écoles (hors mercredi et samedi donc) fondé sur la participation de personnes volontaires indemnisées. Ce dispositif est en phase expérimentale à vingt carrefours dans la capitale et nous avons émis de vives réserves sur l'absence de concertation dans la phase de définition de ce système ainsi que sur la fiabilité (assiduité, qualité de la surveillance, couverture des mercredis et samedis, lien avec les autres intervenants autour de l'école...). Contact en cours avec le CDPE 69. En effet, à Lyon, un système comparable donnerait satisfaction.

Il nous a aussi été indiqué que des systèmes de signalisation spécifique, plus identifiables que ceux existants, étaient en test (passages surélevés, marquages au sol importants).

Une évaluation de ces nouveautés est prévue en fin d'année civile. En attendant, ce sont toujours 750 points-école environ que considèrent la mairie de Paris et la Préfecture avec l'ambition d'en protéger seulement 250 (à l'avenir 50 par les forces de police exclusivement, et 200 par la Ville).

C. LA FORMATION ET L'INFORMATION

Bilan formation

Le bilan est positif. 98 participants aux sept séances de formation soit une moyenne de 14 présents par séance (en 2002-2003, la moyenne était de 11 présents par séance). Notons toutefois que la séance sur les budgets des EPLE a été annulée faute de participants.

Les participants sont globalement satisfaits du déroulé et du contenu des séances. La durée (2 heures) semble correcte et convient à beaucoup de parents. Seul le jour et la période dans l'année posent problème. Réflexion pour l'année 2005-06: concentrer dans le premier trimestre l'ensemble des modules de formation (ndlr: les documents, supports, etc., étant réalisés; il y a moins de travail de préparation)

La procédure d'inscription aux séances n'est pas encore au top: certains parents ne sont pas au courant de cette procédure.

FIP

Pour de multiples raisons – tenant comme souvent à notre statut de bénévoles, la parution de FIP cette année a été encore plus aléatoire que les années précédentes. Une réflexion sur sa périodicité et son volume (faut-il évoluer vers une périodicité supérieure pour éviter le trop plein d'informations?) est impérative.

Liaisons laïques

Liaisons laïques et ses animateurs poursuivent leurs efforts pour améliorer la formule lancée en 1999, principalement pour une meilleure lisibilité de l'information. Malgré un retard conjoncturel à la parution des derniers numéros, la revue est désormais imprimée en couleurs, sans que le prix de fabrication ne s'en trouve augmenté. Dans la perspective d'une régularité de parution, la fabrication – pagination et impression – est totalement externalisée. On retiendra que la revue a gagné, cette année, plus de six cents abonnés et que sa diffusion moyenne par numéro est supérieure à 8500 exemplaires.

Communiqués

Une douzaine de communiqués ont été publiés cette année par la FCPE-Paris, sur les grands sujets de préoccupation des familles et de notre fédération, notamment sur les événements du lycée Montaigne, la rentrée scolaire, le rapport de l'inspection générale sur l'école à

Paris, les lycées municipaux, la carte scolaire, la loi Fillon ou encore le mouvement des lycéens. C'est moins que l'an dernier, certes mais la communication du CDPE est en générale bien reçue et relativement bien relayée par les *media*.

Communication interne (électronique) et listes de diffusion

La communication de la FCPE Paris à destination des unions locales, des conseils locaux et des adhérents a fait l'objet d'une réflexion globale dont les conclusions ont été validées à l'occasion de deux CA dont un élargi aux UL.

La communication électronique de la FCPE Paris a été structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (FCPE Info Hebdo) et de message ponctuels (FCPE Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1^{er} ou second degré suivant les sujets et également pour certains enjeux majeurs directement aux adhérents. En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été rappelé que la communication aux adhérents est du ressort principal des conseils locaux

Des listes de diffusion ont été créées pour les principales commissions (laïcité, cantine, architecture travaux,..) et animées par leur responsable.

Une liste "actu" à destination des unions locales a été créée afin de diffuser les informations presse repérées par le secrétariat général.

Enfin, début 2005 des listes de diffusion par union locale ont été créées pour celles qui en ont fait la demande. Ces listes, constituées des membres des bureaux de conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires aux messages des la FCPE-Paris.

Vie associative

Tableau de bord

Un tableau de bord des conseils locaux a été réalisé afin de faciliter le suivi des remontées d'adhésions et de déclaration de bureau. Il comporte également la liste des écoles et établissements où nous ne sommes pas présents ou dans lesquels nous ne n'avons que des adhérents isolés. Il permet également grâce à l'historique disponible, d'analyser localement les évolutions du nombre des adhésions.

Ce tableau a été diffusé aux unions locales ; il doit permettre d'orienter nos actions pour renforcer notre implantation.

Annuaire des conseils locaux

En parallèle de la diffusion du tableau de bord et de l'établissement des listes de diffusion, une liste des membres des bureaux des conseils locaux (avec leur coordonnées - mail et téléphone) a été diffusée aux unions locales afin de leur permettre de contacter les conseils locaux de leurs arrondissement et également de favoriser les échanges entre conseils locaux.

Sites

Site de la FCPE Paris

Une nouvelle version du site de la FCPE Paris a été réalisée dans le courant de l'été 2004. Un nouveau domaine a dû être ouverte en raison de la saturation du domaine initial qui accueille également le site collectif des conseils locaux (voir ci dessous) La réalisation technique du site, volontairement rustique, a vocation à faciliter sa mise à jour et l'évolution éventuelle de sa structure sans avoir besoin de compétences particulières. Après une rapide formation une partie des sa mise à jour a ainsi pu être prise en charge par le secrétariat.

Le nouveau site, opérationnel dès la rentrée 2004, a été progressivement enrichi dans ses contenus en particulier au niveau des rubriques "glossaire", "foire au questions", "relation presse", "liens et adresses utiles" et "boîte à outil".

Il a permis de coller à l'actualité sur les opérations "carton rouge" (avec possibilité de signature en ligne), "solidarité Sud-Est asiatique" et bien sûr mobilisations sur la carte scolaire et contre la loi Fillon.

Concernant les "pages dossiers", la page "loi d'orientation" a permis d'informer les adhérents tout au long de l'avancement du projet et de leur faire partager les

analyses de la FCPE au niveau tant parisien que national. L'appropriation par les administrateurs concernés des autres "pages dossiers" reste un axe à renforcer.

Le site a également été utilisé en relais de différentes pétitions en faveur d'enfants de sans papiers et contre la suppression des TPE. Un forum a également été testé sur le sujet de la réforme de l'affectation en seconde, son lancement tardif, ainsi que l'abandon de cette réforme par l'académie, n'ont pas permis de dresser un bilan de ce principe de forum entre adhérents.

La fréquentation du site

	2003	2004	2005 (au 01.04.05)
Nb total de visiteurs	62 000	92 000	29 000
Moyenne mensuelle	5200	7700	9700

Site collectif des conseils locaux

Le site collectif de conseils locaux, développé sous SPIP, n'a pas pu être pour l'instant amélioré faute des compétences techniques nécessaires. Il est cependant désormais la "porte d'accès" vers tous les sites (connus) développés par les conseils locaux qu'ils soient hébergés sur le site collectif ou qu'ils disposent de leur propre hébergement.

Une formation a été proposée fin 2004 pour le site collectif et quelques nouveaux conseils locaux ont ouvert leur espace sur le site collectif. A ce jour on peut considérer que douze conseils locaux se servent de manière active de l'espace dont ils disposent sur le site collectif.

Des contacts ont été pris ponctuellement avec des webmasters de sites de conseils locaux (hébergés sur le site collectif ou autonomes) afin de rappeler quelques règles concernant la diffusion de certaines information sur Internet (information nominatives en particulier).

D. PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES

Observatoire des lycées

Une seule réunion cette année, pour s'entendre dire que les raisons de la marche arrière toute sur l'informatisation de l'affectation en seconde n'étaient pas à l'ordre du jour. On est loin du travail constructif entamé depuis plusieurs années entre l'inspecteur d'académie chargé du 2nd degré et les représentants de la FCPE-Paris. Au point que les plus ardents défenseurs – que l'Académie ne peut refuser d'entendre – de la mixité sociale et scolaire à cette réunion furent les représentants du SNPDEN, syndicat des personnels de direction. La secrétaire académique de ce syndicat, appuyée par la grande majorité de ses confrères présents, allant même jusqu'à affirmer, en référence au rapport de l'IGEN : « Il n'y aura pas d'amélioration des résultats de l'Académie de Paris s'il n'y a pas davantage de mixité scolaire ».

Projets lycée

Pour chacun des dossiers, la procédure de validation consiste à étudier les projets présentés par les équipes éducatives afin de proposer si cela se justifie, l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 10 000 euros par établissement et par an.

1. Le comité régional de validation est composé d'élus régionaux, de représentants des recteurs des trois académies d'Île-de-France, de représentants des proviseurs et des fédérations de parents d'élèves. Il est organisé en trois commissions, trois fois par an. Des règles sont établies (voir en annexe)

Pour cette année 259 projets ont été présentés et 173 ont été recevables pour la somme totale demandée ou seulement pour une partie. Le comité peut choisir d'augmenter la subvention sans dépasser les 80 % si le projet est vraiment performant ou le réduire s'il juge que le budget demandé est excessif mais que le projet est intéressant.

Des conventions ont été passées entre la Région et les responsables du mémorial de Caen et du camp d'Auschwitz. Les projets concernant ces deux villes doivent être originaux et innovants pour avoir une subvention de la Région qui propose et organise gratuitement pour les lycées franciliens, plusieurs fois par an ces voyages. Cette année, pour commémorer les 60 ans de l'ouverture des camps, la subvention allouée a été augmentée.

Projets passion

Le comité régional de validation « projet passion » est composé de la même manière que pour les projets lycées avec en plus un expert « défi-jeune » et un représentant du monde de l'entreprise. Il permet de soutenir des jeunes lycéens présentant un projet et les aider ainsi à développer leur créativité, leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur aptitude au travail dans des domaines tel la culture, les sciences et technique, la solidarité. (Voir procédure de validation en annexe.)

Le comité s'est réuni une fois cette année avec 19 projets répartis sur trois commissions.

Les lycéens font preuve d'un grand sens de la solidarité, thème majoritaire des projets et d'un grand sens des responsabilités.

CAVL

Pour cause de manifestation lycéenne, le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) du 8 mars a été reporté *sine die*. Il ne s'est donc pas encore réuni cette année.

CAAMD

La commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAAMD) a conservé sa composition antérieure. Elle est présidée par un inspecteur d'académie avec à ses côtés, un représentant des professeurs, un représentant des chefs d'établissement, et deux représentants de parents d'élèves, FCPE et PEEP. La commission a pour objet d'entendre l'argumentation des familles, les explications du chef d'établissement, mais surtout de contrôler le respect de la procédure, notamment celui de la proportionnalité de la sanction infligée à l'élève. Elle maintient, annule ou réforme la décision en décidant d'une autre sanction qui ne peut être supérieure à la première. Elle ne rend que des avis régulièrement suivis par le recteur qui rend sa décision sous forme écrite et motivée.

La commission est aujourd'hui plus respectueuse du droit que par le passé mais le chemin qui reste à parcourir pour un résultat honorable est encore long.

La rescolarisation dans un autre établissement d'un élève exclu, avant son passage en commission d'appel, autorise aisément la commission à prendre des

libertés avec le droit. A tort ou à raison, les décisions sont mal comprises par les familles. L'appel des familles est rarement entendu, l'académie préférant régler les contentieux par le biais des services plutôt que dans le cadre des voies de recours. D'un autre point de vue, il est à noter que certains appels sont plus motivés par une demande de rescolarisation que par une réforme de la sanction. On notera aussi que pour les plus de 16 ans, la réaffectation en lycée n'intervient qu'en fonction des places disponibles. Les cas de non rescolarisation restent cependant rarissimes.

Au terme d'une rapide analyse, faute de temps, de moyens et de respect des droit de la défense, le maintien de la sanction reste la réponse quasi exclusive de la CAAMD aux trente appels examinés depuis le mois de septembre. Pourtant, nous savons bien que ces instances disciplinaires fonctionnent cul par-dessus tête, et sont tout le contraire de ce que l'on devrait rencontrer dans un véritable service d'éducation.

Commissions d'appel (juin 2004) en 6^e, 4^e, 3^e et 2^{nde}

Synthèse :

Fin de	Nb centres	Nb étab	Nb dossiers	Satisf. familles	% satisfait
6e	(12) 5*	115	108	140	81%
4e	(12) 5*	115	68		
3e	(11) 6*	116	257	111	43%
2nde	(15) 12*	71	556	210	38%

*toutes les commissions avaient des représentants FCPE, les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants. Pour les 6e et 4e, le pourcentage n'est sans doute pas représentatif ayant reçu moins de la moitié des bilans. Plutôt autour de 60 %.

L'ambiance des commissions était plutôt conviviale, sérieuse et à l'écoute. Les présidents et leurs assesseurs font beaucoup pour cette ambiance. Il y a quand même quelques commissions très dure et trop rapides .

Le nombre d'appels est en légère baisse, tout niveaux confondus, comme tous les ans se sont les niveaux avec orientation où il y en a le plus et là où il y a le moins

de décisions donnant satisfaction aux familles. peut-être y a-t-il un meilleur travail sur l'orientation fait par les enseignants ? Les familles ne se laissent plus aussi facilement dissuader de faire appel et donc les chefs d'établissements dialoguent plus ce n'est pas encore systématique mais ça progresse.

Nous avons encore constaté cette année des irrégularités de la part de certains établissements, heureusement minoritaires, quelques exemples :

- Pas de professeurs principaux pour présenter la classe, voire professeurs ne connaissant pas le dossier
- Professeurs ne connaissant pas les élèves (autres classes)
- Envoi du CPE sans les dossiers, sans informations.
- Dossiers mal ficelés (pas de bulletins ou seulement une partie...)
- Appel présenté comme une sanction
- Certains proviseurs encouragent les familles à faire appel pour ne pas prendre de décision. Faut-il leur rappeler que la commission n'est pas là pour se substituer à eux ?

Pour toute ces raisons les décisions sont en faveur des familles, l'intérêt des élèves doit être prioritaire malgré les erreur de l'administration.

Des lycées détiennent des records d'appel, allant jusqu'à présenter plus de 30 dossiers fin de 2^{nde} alors que la moyenne tourne autour de dix.

Bien sûr, il faut comparer ce qui est comparable, les lycées n'ont pas tous le même nombre de 2nde et le même nombre d'élèves par classes. Mais il est à remarquer que ce sont les lycées les plus élitistes qui ont le plus d'appels. La hiérarchie des lycées n'existe pas seulement au moment des affectations à l'entrée en 2nde mais aussi à la sortie de 2nde avec des orientations imposées et non discutées et pas toujours justifiées, quand le redoublement de droit est possible et qu'il n'est pas proposé.

Les choses s'améliorent, donc restons vigilants et attentifs aux élèves pendant les commissions d'appel de juin 2005 et soyons le plus nombreux possible afin que toutes les commissions aient des représentants FCPE, c'est important et ça va mieux en le disant.

Commissions d'affectation (juin 2004)

Les instructions données aux proviseurs par l'inspecteur d'académie chargé du 2nd degré étaient très claires cette année lors de la commission d'affectation traitant les 1^{er} vœux (+ 1bis) :

- Choisir d'abord tous les élèves du public et, seulement s'il y a encore de la place, du privé ;
- Choisir des élèves dans tous les collèges du district, en respectant la règle des pas plus de 10 % hors district ;
- Le nombre de place est compté cette année ;
- Signale que pour les lycées Henri IV et Louis-le-Grand, les premiers vœux ont été choisis avec les proviseurs et lui-même dans son bureau.

Les proviseurs ont respecté ces consignes très sérieusement à quelques exceptions près (vraiment exceptionnelles).

Quelques jours avant, les classes européennes, les temps aménagés et les secondes spécifiques ont eu leur propre commission en même temps que les lycées les moins demandés.

A l'issue des commissions, il restait 400 à 500 dossiers sans affectation, au tri desquels nous n'avons pu assister, comme les années précédentes, les lycées étant amenés à accepter en 1^{ère} des élèves ayant choisi des options inexistantes dans les lycées où ils ont été affectés en 2nde—commission qui s'est, elle aussi, passée sérieusement.

Grosse demande en ES avec manque de place, donc difficultés à affecter dans les lycées choisis par les élèves.

Les dossiers de seconde restant ont été traités uniquement par l'académie. L'option principale demandée dans ces dossiers est MPI, dans le district Est. Les lycées demandés sont Arago, Ravel, Hélène Boucher dans cet ordre . Très demandés les années précédentes, mais encore plus, certainement avec le regroupement de deux districts pour former l'Est parisien.

De plus, un fort taux de redoublement en seconde a limité le nombre de place.

Pour le district Nord, idem : 30 % de redoublements dans certains lycées, ce qui « plombe » les affectations

Au 3 juillet 2004, il restait encore des élèves non affectés ou affectés très loin de chez eux ; les choix d'options sont

respectés, mais l'ordre des langues vivantes (LV1, LV2) ne l'est pas toujours. L'Académie, après avoir reçu les familles, donne des dossiers de recours.

Les principaux peuvent aider les familles, ils sont encore responsables de leurs élèves, d'autant qu'ils ont commis – pour certains – des erreurs de conseils aux familles.

A la rentrée, il restait plus de 200 dossiers en attente tous niveaux confondus (1^{ère}, recalés au bac refusés par leur établissement d'origine faute de place). C'est moins que les années précédentes mais c'est encore trop. Une trentaine de familles nous ont contacté pour débloquer leur dossiers (options, langues non respectées) nous avons essayé de leur donner les conseils nécessaires et le plus souvent nous sommes intervenus auprès des services académiques.

Les élèves de terminale redoublants n'ont pour certain pas eu de 2nd chance pour repasser leur bac, faute de place, surtout en ES et SMS. Des modules de formation ont bien été mis en place mais avec trop peu de places et très tardivement (octobre et novembre). Une des raisons invoquée est le manque de moyens et la difficulté à mettre en place ces modules.

La mise en place d'un système informatisé pour les affectations n'a pas abouti cette année. Nous le regrettons même si nous n'étions pas tous d'accord sur les critères à retenir. De toute façon c'était l'académie qui était décideur.

Juin 2005 ressemblera donc à juin 2004 et la rentrée sera aussi faite dans les mêmes conditions pour une partie des lycéens.

Divers : enquêtes

Langues 1^{er} degré

Sans surprise, la mini-enquête a confirmé que les instructions officielles n'étaient pas respectées. Si un enseignement de langue est effectivement dispensé dans la quasi-totalité des CM1 et CM2, sa qualité est aléatoire (la diversité des intervenants rendant difficile une évaluation globale). Quant aux classes de CE2, moins de la moitié des écoles (qui ont répondu) assure cet enseignement.

Planning familial

Une mini-enquête suite à la manifestation commémorant les trente ans de la loi Veil a, là aussi, révélé de grandes disparités : dans à peine un quart des collèges (qui ont répondu) une visite au planning familial est programmée. Cette enquête a

amené de nombreux conseils locaux à poser la question en conseil d'administration : un mieux sera-t-il enregistré l'année prochaine ?

Gratuité livres lycées

Dans l'optique d'un bilan avec le Conseil régional, une enquête sur l'effectivité de la gratuité des livres en lycées est en cours.

Quotient familial pour la demi-pension en lycée

La prise en charge du financement par le Conseil régional de la mise en place de tarifs différenciés selon les revenus n'a pas été suivi d'effet dans tous les lycées. Enquête en cours là aussi pour connaître les raisons de ce refus et donner des arguments aux conseils locaux pour qu'ils exigent son application

E. INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

Syndicats

L'année 2004 -2005 est marquée par une relation avec les syndicats enseignants devenue plus difficile et aboutissant à une situation contrastée, voire conflictuelle.

Malgré la concertation, l'an dernier, à l'initiative de la FCPE, qui avait permis de délimiter les divergences, sur le groupe de travail préparatoire du CDEN, celui-ci a explosé sous les coups conjugués de l'académie et de certains syndicats 5Fo et Sud-Éducation, les autres étant plutôt passifs. Concernant la carte scolaire, malgré les convergences d'analyse, il a été difficile de tenir une réunion unitaire avant le CDEN. Certains syndicats privilégiant la réunion paritaire du CTP (comité technique paritaire - où seuls siègent les syndicats face à l'académie) qui précède le CDEN. Contrairement à l'an dernier, il n'y a pas eu d'appel commun à manifester ni de déclaration commune lors du CDEN de février.

Pourtant, à l'initiative de la FCPE-Paris, nous avons tissé des liens avec les syndicats dans le cadre de l'action « carton rouge » au gouvernement contre le projet de budget 2005 qui annonçait les mesures de carte scolaire de la rentrée prochaine. Mais il semble que certains syndicats (le Snudi-FO, en particulier) ne voient pas d'un bon oeil la capacité propre des parents d'élèves et de la FCPE à s'organiser de manière indépendante et à se rassembler dans des mobilisations significatives sur des objectifs clairs. Révent-ils d'un retour aux années 50 avec un mouvement de parents d'élèves soumis, comme à sa naissance, à la tutelle du syndicat enseignant? Si tel est le cas, ils se fourvoient. Cette orientation trouve sa traduction dans la tentative d'organisation de la mobilisation des

parents d'élèves contre les fermetures de classes à travers un pseudo comité inter-écoles ou des AG non représentatives.

Cependant, nous maintenons le cap de la concertation et de la recherche de convergences réelles, d'actions communes avec les enseignants et leurs organisations, dans le respect de chacun, dans l'intérêt des jeunes et de l'école publique.

OCCE

Le premier jet du projet de charte de la coopération à l'école a été adressé, cet hiver, par l'Office central de la coopération scolaire à l'école (OCCE) de Paris à la FCPE-Paris. Le texte est actuellement à l'étude, des amendements y seront apportés. Par ailleurs, la FCPE-Paris est sans nouvelle de la mise en application des nouveaux statuts de l'OCCE de Paris, approuvés en janvier 2004, qui prévoient notamment, une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives.

MAE-RP

Les relations entre la MAE-RP (Mutuelle accident élèves – région parisienne) et la FCPE-Paris restent cordiales mais on constate toujours chez notre partenaire mutualiste des dysfonctionnements dans son mode de transmission du matériel de rentrée aux écoles, collèges et lycées. Le partenariat qu'appellent de ses vœux nos amis de la direction de la MAE-RP n'est pas toujours au rendez-vous. Il est également regrettable que le CDPE soit sollicité par des adhérents pour intervenir auprès de la MAE-RP dans des contentieux qui devraient être résolus sans que nous en ayons connaissance.

F. FONCTIONNEMENT INTERNE

Statuts

Le nombre restreint d'administrateurs n'a malheureusement pas permis à l'équipe en place de réaliser la totalité de ses ambitions. La réforme des statuts qui apparaît toujours aussi nécessaire ne peut se faire dans la précipitation et sans un sérieux absolu. Sa réalisation reste donc sur le métier. Cela passe par le renforcement du conseil d'administration parisien.

Comité régional

Cette année le CDPE 94 a pris le relais, à la suite du CDPE 92, de la coordination des huit CDPE de l'Île-de-France. Le comité régional fonctionne un peu comme une union locale. Malgré les difficultés à se réunir régulièrement et l'inégalité d'investissement des différents CDPE, le bilan de l'année est plutôt positif. La FCPE-IDF a été partie prenante dès le départ, en juin 2004, de la constitution du Réseau Éducation Sans Frontière et a obtenu l'adhésion de la Fédération nationale qui a relayé l'information auprès de tous les CDPE de France. Sur la loi Fillon, avec des niveaux de mobilisation différents selon les départements, la FCPE-IDF a été en capacité d'assurer la présence des parents d'élèves au côté des lycéens dès le mois de février pour le retrait de cette loi de régression (voir tracts d'appel aux manifestations, déclaration du 15 février et les 10 propositions pour rénover le système éducatif). Elle a rassemblé le 2 avril sous les drapeaux de la FCPE, plus d'un millier de parents d'élèves, pour le retrait de la loi Fillon, pour un autre budget, pour une autre politique éducative. Des démarches ont été initiées en direction de la nouvelle équipe du Conseil régional IDF, issue des élections du printemps 2004. En particulier sur l'accessibilité des locaux des lycées pour les handicapés, les travaux, les transports. La FCPE-IDF constate l'absence d'avancée réelle sur ces questions, et craint que la Région s'appuie sur la nouvelle loi sur le handicap pour substituer aux travaux d'accessibilité un financement des transports vers des établissements plus éloignés. Un questionnaire à destination des parents est en cours d'élaboration pour établir un « état de lieu » du bâti des lycées de la Région. La FCPE n'a, par ailleurs, pas reçu de réponse du Conseil régional Île-de-France, à sa demande de devenir membre du Conseil régional consultatif des personnes handicapées.

D'autres dossiers tels que la gratuité (livres, équipement professionnel, quotient familial ou la cantine), le schéma régional des formations dont celle de l'enseignement professionnel, la DHG des lycées, les transports devraient être pris en charge par le comité régional.

D'autres dossiers tels que la gratuité (livres, équipement professionnel, quotient familial pour la cantine), le schéma régional des formations dont celle de l'enseignement professionnel, la DHG des lycées devraient être pris en charge par le comité régional. La demande d'une subvention a été amorcée auprès de la région mais cela avance trop lentement.

Fédé

La FCPE-Paris a fait valoir son point de vue aux différentes réunions des présidents départementaux.

Elle a aussi participé aux journées thématiques sur le rapport Thélot et la loi d'orientation, l'enseignement de la technologie, le droit scolaire, l'AIS.

Plusieurs administrateurs ont enfin bénéficié des formations fédérales (animation d'un CDPE, media, gestion des associations).

Dossier de rentrée

Amélioration 2004, en complément du dossier de rentrée traditionnel, un fichier Excel a été proposé aux trésoriers, via le site Internet, afin de les aider à gérer leurs adhésions et à constituer automatiquement le compte d'exploitation de leur conseil local.

Secrétariat

Le secrétariat désormais constitué de deux secrétaires assure une présence sur une plage horaire large et est particulièrement apprécié par les adhérents.

Le congé maternité d'une des secrétaires a pu être géré sans heurt par une embauche en CDD. Le secrétariat a été particulièrement efficace dans la gestion des adhésions (dont la saisie a été plus rapide que les années précédentes). De nouvelles tâches ont pu lui être confiées avec succès telles que la saisie du tableau de bord et la mise à jour de certaines pages du site Internet.

Les secrétaires ont bénéficié de formations assurées en interne (Internet) ou via la fédération (Excel, bureautique...).

ANNEXES

Projets lycées

Pour assurer une bonne harmonisation du travail des commissions, des modalités de validation précises sont définies :

1. Le conseil d'administration de l'établissement doit avoir validé le projet.
2. Le projet doit présenter un caractère innovant et original (ce n'est pas toujours le cas et pourtant l'aide est accordée dans certaines situations pas toujours précises).
3. Le budget demandé ne doit pas dépasser 80 % du budget total.
4. Le lycée doit avoir cherché d'autres partenaires pour le financement du projet (trop souvent seul les parents et le foyer de l'établissement sont mis à contribution).
5. Le projet doit être en faveur, même en partie, de l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes.
6. Les retombées pour les élèves et leur lycée doivent être claires (expo photos, spectacle...).

En sont exclus :

2. Projet de soutien scolaire, de stages de révisions ou de formation.
3. Formation et rémunération d'heures des professeurs.
4. Financement d'équipement lourd (d'autres budgets régionaux peuvent être alloués).
5. Projets de sorties scolaires ou financement de voyage scolaires sans autres finalités. C'est là où l'attribution de subvention est le plus difficile à juger suivant les projets qui peuvent être très intéressants et d'autres qui n'ont que la présentation d'intéressante.

Projets qui se réduiraient à participer à une manifestation organisée par ailleurs (compétition sportive, rallyes, concours...).

Projets passion

Pour chacun des projets présentés, la procédure de validation consiste à entendre les jeunes porteurs de projets et à s'entretenir avec eux afin de proposer, si cela se justifie, l'octroi d'une aide financière d'un montant de 3000 euros. Le projet peut être collectif.

En sont exclus :

1. les projet qui se limiteraient à obtenir des moyens pour l'organisation de loisirs et de vacances (aucun cas cette année)
2. ceux qui n'ont aucun impact local
3. les stages de formation scolaire, dans la mesure où ils relèvent des obligations de la préparation du diplôme et non de l'initiative des jeunes (aucun cas non plus)

